

Messieurs les Actionnaires de la
Société GO BIG PARTNERS SA
78 Avenue Habib Bourguiba
El Wardy Medical Center Ariana

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETAT FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société GO BIG PARTNERS SA,

Rapport d'audit sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit sur les états financiers de la société « GO BIG PARTNERS » arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 387 485 DT et un résultat déficitaire de 84 518 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « GO BIG PARTNERS », arrêtée au 31 Décembre 2025 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Mehdi BEN OTHMAN

Tunis, le 2 juin 2026



III. ETATS FINANCIERS

GO BIG PARTNERS SA
BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 Décembre 2025 & 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actif immobilisé</i>			
Immobilisations incorporelles		3 543	543
Moins : amortissements		<498>	<238>
	(1)	<u>3 045</u>	<u>305</u>
Immobilisations corporelles		31 410	27 364
Moins : amortissements		<8 464>	<1 761>
	(2)	<u>22 946</u>	<u>25 603</u>
Immobilisations financières		4 400	4 400
Moins : provisions		-	-
	(3)	<u>4 400</u>	<u>4 400</u>
Total des actifs immobilisés		30 391	30 308
Autres actifs non courants	(4)	126 690	108 284
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		157 081	138 592
ACTIFS COURANTS			
Stocks			-
Clients et comptes rattachés		1 207	2 883
		-	-
	(5)	<u>1 207</u>	<u>2 883</u>
Autres actifs courants	(6)	35 088	8 628
Placements et Autres Actifs financiers			
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	194 109	3 731
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		230 404	15 242
TOTAL DES ACTIFS		387 485	153 834

GO BIG PARTNERS SA
BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 Décembre 2025 & 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital		250 000	150 000
Capital non encore libéré			<50 000>
Primes d'émission		80 000	
Résultats reportés			-
Total des capitaux propres avant résultat		330 000	100 000
Résultat de l'exercice		<84 518>	
Total des capitaux propres avant affectation	(8)	245 482	100 000
PASSIFS			
Passifs non courants		10 000	-
Emprunts			
Provisions	(9)	10 000	-
Passifs courants		132 003	53 834
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	1 262	4 576
Autres passifs courants	(11)	130 741	49 258
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Total des passifs		142 003	53 834
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		387 485	153 834

GO BIG PARTNERS SA
ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DEC 2025 & 31 DEC 2024
(Exprimé en dinars Tunisien)

		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(12)	602 985	83 304
Produits d'exploitation			
Production immobilisée			
Total des produits d'exploitation		602 985	83 304
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stocks de produits finis et des encours			
Achats d'approvisionnement consommés	(13)	2 255	2 786
Charges de personnel	(14)	541 558	153 290
Dotations aux amortissements et provisions	(15)	53 058	1 999
Autres charges d'exploitation	(16)	128 064	123 606
Transfert de charges	(17)	<54 500>	<201 304>
Total des charges d'exploitation		670 435	80 377
Résultat d'exploitation		<67 450>	2 927
Charges financières nettes	(18)	<6 482>	<5 577>
Produits des placements			
Autres gains ordinaires		-	3 150
Autres pertes ordinaires	(19)	<9 153>	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<83 085>	500
Impôt sur les bénéfices		1 433	500
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		<84 518>	-

GO BIG PARTNERS SA
ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES
AUX 31 DEC 2025 & 31 DEC 2024
(Exprimé en dinar Tunisien)

	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT NET	(84 518)	
Ajustements		
Amortissements & provisions	53 058	1 999
Variation des stocks		
Variation autres actifs non courants		
Variation des clients et comptes rattachés	1 676	(2 883)
Variation autres actifs courants	(26 460)	(8 628)
Variation des fournisseurs et autres passifs	78 168	53 834
Plus ou moins-value de cessions		
Transfert de charges	(54 500)	(108 284)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(32 576)	(63 962)
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et inc	(7 046)	(27 907)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corp et inc		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(4 400)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements	(7 046)	(32 307)
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissements suite à l'émission d'actions (libération du capital)	230 000	100 000
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant des emprunts OCA		
Remboursement d'emprunt		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	230 000	100 000
VARIATION DE TRESORERIE	190 378	3 731
TRESORERIE DEBUT EXERCICE	3 731	
TRESORERIE FIN EXERCICE	194 109	3 731

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société "GO BIG PARTNERS-SA" est une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, constituée le 29 février 2024 sous la forme d'une société anonyme. Elle est régie par la réglementation tunisienne en vigueur, notamment le code des sociétés commerciales, la loi n°2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi d'investissement, la loi n°2017-8 du 14 février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux, ainsi que la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

La société a obtenu l'agrément pour exercer cette activité par le Conseil du Marché Financier en date du 10 novembre 2022.

La société a pour objet : La gestion, pour le compte des investisseurs avertis, des fonds communs de placement collectifs régis par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif dont notamment les fonds d'amorçage objet de l'article premier de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005.

Son siège social est sis à l'Immeuble Henda - Rue de l'île Rhodes- Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie.

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société s'élève à 250.000 DT, réparti en 25.000 actions de 10 DT chacune intégralement libérées

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, du tableau des soldes intermédiaires de gestion ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par GO BIG PARTNERS-SA pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 sont les suivants :

2.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations incorporelles de la société sont amorties selon le mode linéaire aux taux 33 %

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les taxes non récupérables et les frais directs s'y rattachant.

Les immobilisations corporelles de la société sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel informatique	33%
Equipement de Bureau	10%

2.3 - Frais préliminaires :

Les charges engagées depuis la création de l'entreprise jusqu'à la date de fin de l'exercice 2024, ont été portées à l'actif du bilan en frais préliminaires.

Ces frais seront résorbés sur une durée de trois ans à partir de l'exercice 2025.

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs non courants

1 Immobilisations Incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Immobilisations incorporelles	3 543	543
Total brut	<u>3 543</u>	<u>545</u>
Amortissements	<498>	<238>
Total	<u>3 045</u>	<u>305</u>

2 Immobilisations Corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Equipements de bureau	14 149	14 148
Matériel informatique	17 261	13 216
Total brut	<u>31 410</u>	<u>27 364</u>
Amortissements	<8 464>	<1 761>
Total	<u>22 946</u>	<u>25 603</u>

3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Cautions	4 400	4 400
Total	<u>4 400</u>	<u>4 400</u>

4 Autres Actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais préliminaires	108 284	108 284
Charges à répartir	54 501	-
Total brut	162 785	108 284
Résorptions	<36 095>	-
Total	126 690	108 284

Actifs courants**5 Clients et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Clients	-	-
Clients travaux non encore facturés	1 207	2 883
Total brut	1 207	2 883
Provision pour dépréciation		-
Total	1 207	2 883

6 Autres Actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat impôts et taxes	34 971	8 628
Charges constatées d'avance	117	-
Total	35 088	8 628

7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	13 755	3 531
Banque Compte indisponible	180 000	-
Caisse	354	200
Total	<u><u>194 109</u></u>	<u><u>3 731</u></u>

3. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**8 Capitaux propres**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Capital social	Primes d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2024	100 000	-	-	-	100 000
Libération du capital	50 000				50 000
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 8/10/2025	100 000	80 000	-	-	180 000
Résultat de l'exercice			-	(84 518)	(84 518)
Solde au 31/ 12/2025	<u><u>250 000</u></u>	<u><u>80 000</u></u>	-	<u><u>(84 518)</u></u>	<u><u>245 482</u></u>

9 Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions pour risques fiscal et social	10 000	-
Total	<u><u>10 000</u></u>	<u><u>-</u></u>

10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 262	4 576
Total	<u>1 262</u>	<u>4 576</u>

11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat impôts et taxes	54 767	8 986
CNSS	52 080	33 755
Charges à payer	23 839	6 000
Autres	55	517
Total	<u>130 741</u>	<u>49 258</u>

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT**12 Revenus**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais de gestion	602 985	83 304
Total	<u>602 985</u>	<u>83 304</u>

13 Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Achats de fournitures et consommables	2 255	2 786
Total	<u>2 255</u>	<u>2 786</u>

14 Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Salaires	463 102	131 340
Cotisations sociales	78 456	21 950
Total	<u>541 558</u>	<u>153 290</u>

15 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dotations aux amortiss aux immobilisations incorporelles	260	238
Dotations aux amortiss aux immobilisations corporelles	6 704	1 761
Dotations aux resorptions des Frais préliminaires	36 094	-
Dotations aux provisions pour risques et c	10 00	-
Total	<u>53 058</u>	<u>1 999</u>

16 Autres charges d'exploitation

Locations	22 462	9 634
Entretien et réparation	3 630	-
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	47 818	68 500
Frais postaux et frais de télécommunications	5 119	2 136
Publicité, publications, relations publiques	2 500	700
Dons et subventions	4 300	-
Missions et déplacements	22 061	2 098
Impôts et taxes et versements assimilés	18 379	38 557
Autres	1 795	1 981
Total	<u>128 064</u>	<u>123 606</u>

17 Transferts de charges

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Transfert des charges aux Fonds	-	94 940
Transfert des charges Frais préliminaires	-	106 364
Transfert des charges en charges à répartir	54 500	-
Total	<u>54 500</u>	<u>201 304</u>

18 Charges financières nettes

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Pertes de changes	6 482	5 577
Total	<u><u>6 482</u></u>	<u><u>5 577</u></u>

19 Autres pertes ordinaires

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Pénalités fiscales	9 153	-
Total	<u><u>9 153</u></u>	<u><u>-</u></u>